



*The Honourable Kim Pate, C.M. | L'honorable Kim Pate, C.M.
Senator for Ontario | Sénatrice pour l'Ontario*

Statement from Senator Kim Pate on COVID-19 Measures in Federal Prisons

FOR IMMEDIATE RELEASE

OTTAWA, FRIDAY, MARCH 13, 2020—As institutions across the country, from public schools to government bodies, adjust to the realities of COVID-19, it is vital that those who are most vulnerable not be left behind. We owe a particular duty to those who are institutionalized, including those in prisons.

Risk-based, security-focused approaches have led to a well-documented lack of access to adequate health care in prisons. In the context of COVID-19, keeping individuals locked down in close confinement will provide conditions of confinement ripe for the virus to flourish and spread. It also risks overburdening already stretched health care systems and means prisoners may go without adequate treatment, which will in turn create and increase risks for prisoners, especially the significant number who are of advanced age and/or living with chronic, underlying health conditions.

A public-health-centred action plan is vital. This includes monitoring cases of COVID-19 in prisons, monitoring access to basic health necessities, and monitoring use of lockdowns or other methods of isolation. This is imperative given the significant and permanent harms to physical and mental health associated with solitary confinement.

Addressing COVID-19 also requires measures to reduce the population within prisons. This can be achieved in ways that will not affect public safety. For instance, those who are already minimum security could be provided with accelerated access to conditional release. In addition, correctional authorities could make use of existing means of discretionary release. In particular, the *Corrections and Conditional Release Act* allows for individuals to be transferred to community health centres for treatment. It also allows individuals to be transferred to Indigenous communities to serve their sentences. Measures such as temporary absences, compassionate releases and work releases could likewise be prioritized in order to allow individuals to support their families and communities. Those willing to volunteer for construction projects associated with the provision of housing, as well as temporary shelter or health care could be provided with supervised group work release opportunities.

The inadequacy of existing infrastructure has been raised by many. Another potential benefit to reducing the prison population, could be the freeing up of existing institutions to be repurposed to provide much-needed testing health centres.

As we work together to address this pandemic, all of us stand to benefit from ensuring that all Canadians can take measures to protect the health of themselves, as well as members of their families and communities.

- 30 -

For more information:

Emily Grant

Office of Senator Kim Pate

emily.grant@sen.parl.gc.ca

Tel: 613-355-6574



*The Honorable Kim Pate, C.M. | L'honorable Kim Pate, C.M.
Senator for Ontario | Sénatrice pour l'Ontario*

Déclaration de la sénatrice Kim Pate sur les mesures liées à la COVID-19 dans les prisons fédérales

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

OTTAWA, LE VENDREDI 13 MARS 2020 – À l'heure où les établissements partout au pays, des écoles publiques aux entités gouvernementales, doivent s'adapter aux réalités de la COVID-19, les personnes les plus vulnérables ne doivent pas être laissées pour compte. Nous avons un devoir particulier envers celles qui vivent en établissement, y compris dans les établissements carcéraux.

Les approches fondées sur les risques et axées sur la sécurité ont conduit à un manque d'accès bien documenté à des soins de santé adéquats dans les prisons. Dans le contexte de la COVID-19, le fait de garder des personnes enfermées et en isolement est propice au développement et à la propagation du virus. Cela risque aussi de se solder par la surcharge de systèmes de santé déjà affaiblis, et les détenus pourraient ainsi être privés de soins adéquats, ce qui, à son tour, accroîtrait les risques pour eux, en particulier pour les nombreux détenus d'un âge avancé ou ayant des problèmes de santé chroniques.

Il est impératif de se doter d'un plan d'action axé sur la santé publique. Ce plan comprendrait le suivi des cas de COVID-19 dans les prisons, la surveillance de l'accès à des produits de première nécessité en matière de santé et le contrôle du recours à un confinement aux cellules ou à d'autres méthodes d'isolement. Cela est crucial, étant donné les méfaits considérables et permanents de l'isolement cellulaire pour la santé physique et mentale.

La lutte contre la COVID-19 nécessite également la prise de mesures visant à réduire la population carcérale. Cette réduction peut se faire d'une manière qui ne mettra pas en danger la sécurité publique. Par exemple, les détenus qui se trouvent déjà dans des unités à sécurité minimale pourraient accéder plus rapidement à la mise en libération sous condition. Par ailleurs, les autorités correctionnelles pourraient utiliser les moyens existants de mise en liberté discrétionnaire. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* permet notamment de transférer des détenus dans un centre de traitement, et également dans une collectivité autochtone, où ceux-ci peuvent purger leur peine. On pourrait également privilégier des mesures comme les permissions de sortir, la libération pour raisons de compassion et les placements à l'extérieur afin que les détenus puissent soutenir leur famille et leur communauté. S'ils sont prêts à se porter volontaires pour des projets de construction associés à la prestation de services de logement, à des abris temporaires ou à des soins de santé, ils pourraient être admissibles à une mise en liberté sous condition pour participer à un placement encadré auprès d'un employeur.

De nombreuses personnes parlent du caractère inadéquat des établissements. Un autre avantage de la réduction de la population carcérale pourrait être de libérer des établissements existants pour les transformer en centres de dépistage essentiels.

Dans le cadre des efforts que nous déployons pour faire face à cette pandémie, nous avons tous intérêt à nous assurer que tous les Canadiens peuvent prendre des mesures pour protéger leur santé et celle des membres de leur famille et de leur collectivité.

- 30 -

Renseignements :

Emily Grant

Bureau de la sénatrice Kim Pate

emily.grant@sen.parl.gc.ca

Tél. : 613-355-6574